

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°22/2024**

OBJET : ACQUISITION DE COLLECTIONS TOUS SUPPORTS POUR LA MEDIATHEQUE VILLA DES ARTS – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES) AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DES BIBLIOTHEQUES ET A LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA DIVERSIFICATION DES FONDS DE LIVRES DANS LES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION DES LYCEES ET CENTRES.

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 19 |
| Excusés : | 8 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 22 |

SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

En 2022, la municipalité a souhaité créer une nouvelle Médiathèque regroupant la bibliothèque et l'espace multimédia au sein d'un bâtiment accessible au public et plus proche des autres équipements publics.

La volonté politique est de créer un centre culturel polyvalent, véritable tiers-lieu de la commune, se définit comme un lieu de ressources documentaires, d'étude, de loisirs, de rencontre intergénérationnelle et de création. La date d'ouverture de ce nouvel équipement est envisagée au 1^{er} septembre 2025.

Les objectifs opérationnels de la future Médiathèque définis dans le PSCS, sont les suivants :

- Un fonds de 10 000 documents sur 300m², hors périodiques et ressources numériques
- Une politique d'acquisition qualitative (50% fonds adulte et 50 % jeunesse)
- Une politique de valorisation des collections dans et hors les murs
- Le développement de fonds adaptés à des publics spécifiques (fonds local, DYS, vision large...)
- Le développement de fonds ciblés sur des thématiques spécifiques en complémentarité avec l'engagement écologique de la commune
- Une volumétrie cible : 5000 documents adultes et 5000 documents jeunesse
- Une politique d'animation culturelle
- Poursuite du partenariat avec les scolaires et la crèche
- Poursuite du partenariat avec la médiathèque départementale
- Développement de nouveaux partenariats (associatifs et collectivités)

Cette nouvelle médiathèque implique, après désherbage en collaboration avec la médiathèque départementale, le renouveau de ses collections afin d'atteindre l'offre culturelle souhaitée.

Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC PACA dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, ainsi qu'à la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif de soutien à la diversification des fonds de livres dans les bibliothèques et centres de documentation des lycées et centres, selon le plan de financement suivant :

AR Prefecture

006-210600383-20240325-D_22_03_2024-DE

Reçu le 12/04/2024

Médiathèque - Acquisition de collections tous supports - Plan de financement détaillé 2025-2027

| | | | | | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|------|------|------|-------|------------|------------|------------|
| Dépenses | | | | | HT | HT | HT |
| BUDGET GLOBAL ANNUEL | | | | | 9 911 € | 9 911 € | 9 911 € |
| Livres - acquisitions (TVA 5,5%) | | | | | 9 004,74 € | 9 004,74 € | 9 004,74 € |
| Fictions adultes | | | | | 1 990,52 € | 1 990,52 € | 1 990,52 € |
| Collections œuvres d'art (non éligible) | | | | | - € | - € | - € |
| Revue - acquisitions (TVA 2,1%) | | | | | 489,72 € | 489,72 € | 489,72 € |
| Ratio de la commune HT (2€TTC/an/habitant) | | | | | 7 014 € | 7 014 € | 7 014 € |
| Montant Eligible | | | | | 2 897 € | 2 897 € | 2 897 € |
| Ressources (financement extérieur) | 2025 | 2026 | 2027 | Durée | | | |
| | 80% | 50% | 50% | | 2 318 € | 1 448 € | 1 448 € |
| Etat - Direction Régionale des Affaires culturelles | 50% | 50% | 50% | 3 ans | 1 448 € | 1 448 € | 1 448 € |
| Région Sud (60% plf. 5000) | 30% | 0% | 0% | 1 an | 869 € | - € | - € |
| Reste à charge de la commune HT | | | | | 7 594 € | 8 463 € | 8 463 € |
| TVA | | | | | 589 € | 589 € | 589 € |
| Reste à charge de la commune TTC | | | | | 8 182 € | 9 052 € | 9 052 € |
| Remboursement FCTVA (16,404%) sur total | | | | | 1 722 € | 1 722 € | 1 722 € |
| Reste à charge de la commune NET | | | | | 6 460 € | 7 329 € | 7 329 € |

Il est proposé au Conseil municipal :

DE SOLLICITER, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), pour l'acquisition de collections tous supports pour la médiathèque Villa des Arts, une subvention dans le cadre du plan de financement susmentionné, pour une durée de 3 années, auprès des services de l'Etat-DRAC PACA,

DE SOLLICITER, dans le cadre d'intervention de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de lecture publique, le soutien à la diversification des fonds de livres dans les bibliothèques et centres de documentation des lycées et centres, une subvention dans le cadre du plan de financement susmentionné, auprès des services de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DE DIRE que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2025 et suivants conformément au plan de financement ci-dessus, et dont le détail est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

SOLLICITE, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), pour l'acquisition de collections tous supports pour la médiathèque Villa des Arts, une subvention dans le cadre du plan de financement susmentionné, pour une durée de 3 années, auprès des services de l'Etat-DRAC PACA,

SOLLICITE, dans le cadre d'intervention de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de lecture publique, le soutien à la diversification des fonds de livres dans les bibliothèques et centres de documentation des lycées et centres, une subvention dans le cadre du plan de financement susmentionné, auprès des services de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2025 et suivants conformément au plan de financement ci-dessus, et dont le détail est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 AVR. 2024
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.